



SESSION DE FORMATION

Le TMD

Le Transport des matières dangereuses

Objectifs

Cette session s'adresse à ceux qui *préparent* des envois (boîtes et documentation) ainsi qu'à ceux qui *livrent*. À la fin de la session, les participants connaîtront :

- reconnaîtront leurs obligations relatives au transport des matières dangereuses ;
- identifieront les contenants selon la norme ;
- prépareront la documentation selon la norme.

Plan de la session

- **La législation**
 - Les besoins de formation, le certificat de formation
 - Les exigences relatives à la conservation des documents
- **La classification des matières dangereuses**
 - Aperçu de toutes les classes
 - Les classes des produits du secteur des services automobiles
- **La préparation des commandes**
 - Les contenants approuvés
 - L'identification des contenants étiquette, appellation réglementaire, no UN...
 - Le document d'expédition
 - Les quantités limitées : l'identification et la documentation
 - Les autres cas spéciaux
- **Le transport et la livraison des matières dangereuses**
 - Le placardage du véhicule
 - Les règles de conduite : passages à niveau, tunnels, etc.
- **Exercices pratiques** (tout au long de la session)
 - L'identification des boîtes : est-ce une quantité limitée ou non ?
 - Les documents d'expédition : plusieurs mises en situation, en utilisant de préférence les formulaires de l'entreprise
 - Le placardage : mises en situation

Besoins matériels

- Salle de formation adéquate :
 - chaise et table pour tous les participants
 - écran ou mur pâle dégagé et prises de courant pour projection audiovisuelle (le formateur fournit l'ordinateur et le projecteur)
- Si possible, un exemplaire pour chaque participant **du document d'expédition** utilisé par l'entreprise

Autres sessions, documents...

- Brochure (pour tous les participants) : *Le TMD*
- Manuel de référence (pour l'entreprise) : *Le TMD*



Durée de la session : 2 h

Niveau

- Conférence : sensibilisation
- Formation de base connaissances à la portée de tous
- Session organisationnelle gestion de la santé et de la sécurité
- Session « expert » : spécialisée

Obligation légale ?

- Oui, pour ceux qui préparent les expéditions ou transportent des matières dangereuses
- Non

Secteur d'activités

- Carrosserie
- Mécanique
- Mécanique de véhicules lourds
- Entreposage
- Vente et distribution de pièces

Clientèle

- Employeurs – propriétaires, gestionnaires, directeurs de service...
- Travailleurs – tous ceux qui préparent les expéditions ou transportent les matières dangereuses
- Personnes clés en prévention membres du comité santé et sécurité gestionnaires en santé et en sécurité représentants à la prévention autres personnes en prévention